



Repartition charges d'une location vacante

Par **bichic**, le **05/03/2011** à **13:25**

Bonjour,

A qui imputer les charges d'un lot vacant dans une copropriété appartenant à 1 seul propriétaire

-aux autres locataires

-au propriétaire

Merci d'avance pour réponse

Par **mimi493**, le **05/03/2011** à **16:46**

Il n'y a pas de copropriété s'il n'y a qu'un seul propriétaire.

Comment, le règlement intérieur de l'immeuble répartit les charges locatives ? (les charges non locatives ne sont pas répartissables)

Par **bichic**, le **06/03/2011** à **00:17**

on ne s'est pas compris:

j'appartiens à un groupe de 5 maisons avec des charges communes. Leur répartition se fait au 1/5. Un locataire est parti. A qui incombent les charges de cette maison?

-aux autres locataires ou

-au propriétaire de cette maison

J'espère que ces explications sont plus claires.

Merci pour votre réponse

Par **mimi493**, le **06/03/2011** à **05:48**

Au propriétaire, évidemment. C'est toujours lui qui doit payer les charges, ensuite, s'il a un locataire, il peut en récupérer une partie sur son locataire.

Par **bichic**, le **06/03/2011** à **12:24**

merci pour vtre réponse